



Accident de la voie publique

Par **paulo35400**, le **05/01/2013** à **15:41**

Bonjour a tous,

Je viens vous demander des conseils et une aide. Il ya 2 semaines j'étais en moto dans un rond point, j'étais bien positionner dans celui-ci et une personne venant d'une autre direction ma refuser la prioritée je lai évitée de peu. J'ai claxonner et fait des signes. Ensuite j'ai continuer ma route la personne m'a suivie m'a percutée à deux reprises dans la roue arrière. Je me suis arreter a un feu un peu plus loin, je me suis mis en relation avec police secours pour leur signaler le comportement dangereux de l'individu. Ensuite la personne ma percuter alors que j'étais juste devant sa voiture je suis tomber à terre, il s'est reculer ma repercuter au niveau de la tete et du dos puis ma rouler dessus et est partit sans meme s'arreter. depuis ce jour j'ai passer une semaine dans un service spécialisé et j'ai des séquelles, le bras paralysé, une surditée a vie au niveau d'une oreille des vertiges et j'en passe. Cela a occasionner des frais et des préjudices diverses. J'ai donc porter plainte contre cette personne et par chance j'avait deux temoins.

J'aimerais savoir ce que peux risquer la personne au vue des faits qui lui sont reprochés: délit de fuite, mise en danger de la vie d'autrui et non assistance en personne en danger.

Pourriez vous me conseiller sur d'éventuelles démarches à faire.

En vous remerciant d'avance.

Par **Tisuisse**, le **05/01/2013** à **23:06**

Bonjour,

Vous avez déposé plainte, c'est donc une bonne chose. Maintenant, pour être sûr du suivi de ce dossier, prenez un avocat, si ce n'est pas déjà fait, et constituez-vous partie civile au titre

de votre plainte.